COMMISSION DES RÉSOLUTIONS

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRÉAMBULE

La transition écologique figure dans notre Charte d'adhésion à la CPOF. Or, nous constatons, une réticence à investir concrètement cette thématique et un sentiment d'impuissance.

Pourtant, nous en sommes là, le mur avance. D'ici 2030, 2,8 millions d'emplois seront à pourvoir dans les secteurs de la planification écologique (mobilités, agriculture, bâtiment, industrie, énergie) et près de neuf sur dix concernent des ouvriers et des techniciens qualifiés. Il manquera plus d'un million d'artisans, d'ouvriers et de techniciens pour isoler les passoires thermiques, réparer les objets et faire pousser l'alimentation. En parallèle, 1,4 million de jeunes restent hors de l'emploi et de la formation, souvent écrasés par un système qui dévalorise encore l'intelligence manuelle.

Et le choc de compétences n'est pas engagé !

Parmi les organisations qui ont mis en œuvre des formations liées à la transition, 80 % ont proposé des actions d'une demi-journée ou moins, 89 % ont formé des cadres et 23 % des ouvriers. Les référentiels peinent à suivre : les connaissances enseignées deviennent rapidement inadaptées, tandis que les entreprises n'ont pas toujours engagé les transformations nécessaires, faute de demande de leurs clients, de visibilité économique ou d'accompagnement. Il existe ainsi un cercle d'attente : les entreprises hésitent tant que le marché ne les y incite pas, les organismes attendent que les évolutions soient stabilisées pour adapter leurs contenus.

Nous avons notre part dans ce cercle, et nous la disons : « nos propres pratiques responsables, nous devons les organiser et les valoriser ». C'est pourquoi, nous devons repenser la place de la transition écologique comme un moyen et non pas une simple valeur.

Les 8 propositions que vous allez découvrir s'adressent à ceux qui conduiront la politique nationale : le gouvernement issu de l'élection présidentielle et les parlementaires.

Les 8 propositions qui suivent demandent quatre choses en transversal.

- faire de la transition écologique un objet de politique publique de formation
- mettre cette transition dans les référentiels
- regarder notre propre empreinte
- reconnaître ceux qui font

LA CONSIGNE

Dans notre Commission, nous avons à retenir **3 propositions**. Le choix ne porte pas sur leur justesse : elles viennent toutes de nous et de la démarche de co-construction engagée depuis plus de 12 mois. Il porte sur ce que nous voulons mettre en priorité devant ceux qui gouverneront en 2027.

NOS 8 PROPOSITIONS

N° 1 — Faire de la transition écologique un objet de politique publique de formation : des moyens, des indicateurs priorisés, et des critères d'attribution des marchés qui en tiennent compte

Il convient donc de faire de la transition un objet de politique publique doté de moyens et d'une trajectoire, plutôt qu'une valeur inscrite dans les cahiers des charges sans contrepartie.

Cela passe par :

- la prise en compte des efforts réalisés dans les critères d'attribution des marchés publics et privés
- de valoriser les organismes de formation faisant des propositions lors des appels à projets en arrêtant un nombre d'indicateurs priorisés plutôt que la juxtaposition actuelle

N° 2 — Créer une Mission pour les emplois de la transition et former les actifs aux métiers d'avenir

Cette Mission dédiée (accompagnée d'une feuille de route) doit pourvoir générer un choc quantitatif ? Dans ce cadre elle doit travailler à imaginer comment :

- financer massivement et de manière visible les formations et reconversions vers les métiers de la transition
- orienter les financements vers les métiers stratégiques en tension (industrie, énergie, bâtiment) et vers les publics, secteurs et territoires devant être soutenus
- garantir un accès prioritaire aux travailleurs exposés, des secteurs en déclin et des emplois précaires
- renforcer le pilotage stratégique et coordonner l'État, les régions, les entreprises et France Travail ; financer sur la base d'objectifs de résultats

Tout cela nécessite donc un système d'autofinancement - ce qui implique la réorientation des dépenses existantes, pilotage par la performance, montée en charge progressive, cadre pluriannuel sécurisé.

N° 3 — Intégrer les compétences liées à la transition dans les référentiels et rendre plus réactifs les processus d'actualisation, avec un Référent transitions dans chaque branche

Les référentiels de formation peinent parfois à suivre le rythme de ces transformations. Les connaissances et les pratiques enseignées peuvent rapidement devenir inadaptées face à l'évolution des métiers.

Nous demandons donc :

- de favoriser l'intégration progressive des compétences liées à la transition écologique dans les référentiels existants, tout en étudiant les possibilités de rendre plus réactifs les processus d'actualisation des certifications lorsque les évolutions des métiers le justifient
- d'instituer par arrêté un module périodique de réactualisation des titres professionnels et des diplômes
- de prévoir, dans les textes qui encadrent les travaux de révision des référentiels, la désignation d'un référent transitions

N° 4 — Structurer des espaces permanents de dialogue entre organismes de formation, entreprises, branches et opérateurs de compétences

Il existe un risque de cercle d'attente : les entreprises hésitent à faire évoluer leurs pratiques tant que le marché ne les y incite pas, tandis que les organismes de formation attendent que ces évolutions soient stabilisées pour adapter leurs contenus pédagogiques. La transition ne pourra être accompagnée par la seule évolution des référentiels nationaux.

Les entreprises ne sont pas uniquement les destinataires des compétences produites par les organismes de formation ; elles en sont également les co-constructrices. Actuellement, l'entreprise est un lieu d'apprentissage informel, or, nous affirmons qu'elle doit (re)devenir un lieu d'apprentissage formel.

C'est pourquoi nous demandons :

- de structurer des espaces permanents de dialogue afin d'identifier régulièrement les évolutions des métiers liées à la transition écologique
- de s'appuyer sur les salariés déjà engagés dans la transmission des compétences — tuteurs d'apprentis, maîtres de stage — et valoriser leur rôle
- d'encourager les expérimentations territoriales permettant de tester de nouvelles compétences, de nouveaux modules ou de nouvelles modalités de coopération avant leur généralisation
- de valoriser les entreprises engagées dans la transformation de leurs pratiques en les associant à la construction des parcours et à la professionnalisation des apprenants

Cette dynamique doit pouvoir s'appuyer sur les instances existantes : branches, opérateurs de compétences, observatoires des métiers, réseaux territoriaux.

N° 5 — Créer un référentiel de management de l'environnement, spécifique au secteur de la formation, une base de données publique des impacts, et accompagner l'éco-conception

L'empreinte carbone d'une formation se compose des déplacements, de l'alimentation, des bâtiments, des énergies, des services, des matières premières et des équipements, calculés sur tout leur cycle de vie. Pour faciliter la maîtrise de tous ces enjeux, nous demandons de :

- créer un référentiel de management de l'environnement spécifique au secteur de la formation : identification des impacts, évaluation environnementale des formations, compétences nécessaires, organisation de l'amélioration continue. Il tient compte de tous les types d'impacts — émissions de gaz à effet de serre, appauvrissement des ressources, perte de biodiversité, santé environnementale — et s'appuie sur le cycle de vie d'une action de formation, de l'idée à la fin de vie
- créer une base de données publique, vivante et simple d'utilisation, donnant les ordres de grandeur des impacts carbone des différentes formations à partir de paramètres facilement définis
- compléter le référentiel et cette base par un outil présentant les bonnes pratiques et les solutions mises en place, en indiquant le résultat obtenu à court terme et le résultat escompté à long terme
- accompagner les organismes de formation et les centres de formation d'apprentis dans leurs projets d'éco-conception des formations
- développer les compétences des formateurs et de tous les personnels : comprendre les enjeux du développement durable, intégrer les nouvelles compétences métiers liées au développement durable, déployer l'éco-conception, ancrer les stratégies sur un territoire et un temps long

Tout cela impose de rapprocher les projets dans une stratégie globale de responsabilité sociétale : plan de décarbonation, achats responsables, numérique responsable, intégration éthique de l'intelligence artificielle, certification qualité — traités de façon coordonnée et systémique.

N° 6 — Rendre visibles dans les référentiels Qualité les pratiques responsables des organismes

Nous l'avons constaté dans les diverses commissions régionales CPOF : nombre d'initiatives de responsabilité sociétale qui complètent ou améliorent la qualité de la formation ne sont pas visibles dans l'audit qualité, hors labels spécifiques.

Cette situation de déni impose donc de :

- rapprocher les projets dans une stratégie globale de responsabilité sociétale de l'organisme de formation : plan de décarbonation, démarche de responsabilité sociétale, politique de gestion responsable des ressources humaines, projet d'éco-conception, certification qualité…
- prendre en compte des pratiques responsables à modéliser pour les rendre intégrables dans le Référentiel national Qualité dont le contenu est arrêté par voie réglementaire
- valoriser ces pratiques responsables des organismes

N° 7 — Orienter autrement vers les compétences manuelles de la transition : former les prescripteurs et ouvrir un droit opposable à la bifurcation

Former ne suffit pas si l'orientation reste subie et si le monde du travail ne reconnaît pas ces « faiseurs du terrain ».

C'est pourquoi il est urgent d'imposer :

- une révolution des prescripteurs de l'orientation en imposant une formation certifiante et une immersion obligatoire d'un jour par an sur le terrain (chantiers, ressourceries, entreprises) à tous les conseillers de France Travail, des missions locales et les psychologues de l'éducation nationale, concernant les filières de la transition
- un droit opposable à la bifurcation : inscrire dans la loi le droit, pour tout jeune en décrochage post-bac, d'accéder sous un mois à un « semestre de bifurcation » pré-qualifiant dans une structure de terrain. Chiffrage : 100 à 250 millions d'euros par an pour capter 20 000 décrocheurs, coût neutre car financé par la réaffectation du coût de l'échec universitaire

N° 8 — Valoriser dignement les compétences manuelles de la transition et créer un statut protecteur pour les jeunes en remobilisation

Valoriser dignement implique que nous demandions de :

- former massivement en créant un statut de « Stagiaire de la Transition Juste ». : créer un statut protecteur pour les 16-25 ans en remobilisation vers les métiers verts — une rémunération digne couplée à la prise en charge des freins périphériques (logement, transport, santé) via un référent unique. Chiffrage : 300 à 600 millions d'euros par an
- et plus encore de prendre en compte l'éco-conditionnalité sociale des aides publiques en
  - conditionnant l'accès aux grands marchés publics et aux aides d'État de la transition à des critères stricts de qualité de vie au travail et d'inclusion des jeunes (L'argent public du climat ne doit plus financer le burn-out ou l'accidentologie des ouvriers)
  - mettant en place le « Ségur » des métiers manuels. Cette grande conférence sociale aura pour objectifs de
  - révisant les grilles salariales des conventions collectives (bâtiment, agriculture, déchets)
  - indexant les salaires minimums sur l'utilité écologique du métier et reconnaître la pénibilité. Chiffrage : 0 euro pour l'État, coût supporté par la négociation de branche

Enfin, concernant le mentorat national de la transition, nous demandons de :

- créer un dispositif financé pour libérer du temps rémunéré aux artisans et salariés expérimentés, afin qu'ils accompagnent individuellement les jeunes recrues pendant douze mois, transmettent le geste, et soient formés en retour aux attentes écologiques des jeunes. Chiffrage : 25 à 40 millions d'euros par an !